

Démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisation de construire



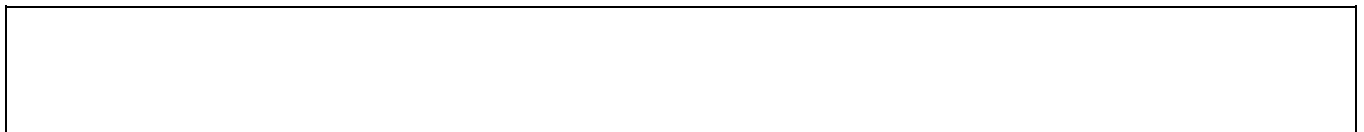
Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : urba@ville-kremlin-bicetre.fr

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

Pour construire un abri de jardin, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire en fonction de sa surface.

Les règles sont différentes selon le territoire concerné.

Les secteurs protégés sont les sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles, les espaces remarquables et les milieux du littoral à préserver.



Même si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez respecter les règles du PLU ou du document d'urbanisme en tenant lieu. Vous pouvez le consulter en mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À noter

les abris de jardin de plus de 5 m² sont soumis à la taxe d'aménagement. Les abris de

moins de 20 m² peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une exonération décidée en conseil municipal.

Questions - Réponses

- Surface de plancher d'une construction : quelles sont les règles de calcul ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Travaux
- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux (DP)

Où s'informer ?

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- Mairie

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- Mairie

Comment faire si...

- J'achète un logement

TOUS LES COMMENT FAIRE...

Services en ligne

- Simulateur : Méthode de calcul de la surface de plancher

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

- Code de l'urbanisme : article R421-1
Dispositions générales
- Code de l'urbanisme : article R*421-2
Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés
- Code de l'urbanisme : article R421-9
Dispositions applicables en dehors des secteurs sauvegardés ou sites classés
- Code de l'urbanisme : article R421-11
Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés
- Circulaire du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES
01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr

- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

Pour construire un abri de jardin, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire en fonction de sa surface.

Les règles sont différentes selon le territoire concerné.

Les secteurs protégés sont les sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles, les espaces remarquables et les milieux du littoral à préserver.



Même si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez respecter les règles du PLU ou du document d'urbanisme en tenant lieu. Vous pouvez le consulter en mairie.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

À noter

les abris de jardin de plus de 5 m² sont soumis à la [taxe d'aménagement](#). Les abris de moins de 20 m² peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une exonération décidée en conseil municipal.

Questions - Réponses

- [Surface de plancher d'une construction : quelles sont les règles de calcul ?](#)

[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)

Et aussi...

- [Travaux](#)
- [Permis de construire](#)
- [Déclaration préalable de travaux \(DP\)](#)

Où s'informer ?

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Mairie](#)

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Mairie](#)

Comment faire si...

- [J'achète un logement](#)

TOUS LES COMMENT FAIRE...

Services en ligne

- [Simulateur : Méthode de calcul de la surface de plancher](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

- [Code de l'urbanisme : article R421-1](#)
Dispositions générales
- [Code de l'urbanisme : article R*421-2](#)
Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés
- [Code de l'urbanisme : article R421-9](#)
Dispositions applicables en dehors des secteurs sauvegardés ou sites classés
- [Code de l'urbanisme : article R421-11](#)
Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés
- [Circulaire du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions](#)

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).